



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Visuels utilisés sur les emballages et les recommandations de couchage des bébés

Question écrite n° 12849

## Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le décalage entre les visuels utilisés sur les emballages et les recommandations de couchage des nourrissons au regard du syndrome de mort subite du nourrisson. Entre 250 et 300 nourrissons décèdent chaque année en France de mort subite du nourrisson, qui est définie par le décès d'un nourrisson, jusque là considéré comme bien portant, alors que rien dans son histoire ne permet de l'anticiper. Le décès survient souvent durant le sommeil. C'est la première circonstance de décès des nourrissons avant l'âge d'un an. La France est l'un des pays européens où la prévalence est la plus élevée. Les situations à risques sont bien identifiées : position de couchage sur le ventre, couchage sur une surface molle, présence d'oreillers, édredons, peluches, draps de matelas mal ajustés près de la tête de l'enfant ou encore partage du lit avec une autre personne. Malgré une diminution de 75 % du nombre de décès suite aux campagnes nationales « je dors sur le dos » et aux conseils de prévention relative au couchage dans les années 1990, le nombre de décès stagne depuis les années 2000. On estime cependant que 50 % des cas de mort inattendue du nourrisson seraient évitables en respectant les mesures de prévention recommandées notamment en matière d'environnement et de couchage. On sait aussi que les images véhiculant des messages de santé implicites ou explicites modifient les pratiques en santé. Une équipe de chercheurs impliquant l'INSERM, les Hôpitaux de Paris, le CHU de Nantes et d'autres structures de recherche européenne, ont récemment passé au crible 631 emballages de couches vendues dans onze pays européens (*The Journal of Pediatrics*, octobre 2023). Ils ont montré qu'un taux très élevé de visuels était non conforme aux recommandations de couchage des nourrissons, avec de très nombreuses images représentant des bébés endormis couchés sur le ventre ou le côté, sur une literie molle ou entourés d'accessoires pouvant les étouffer ou encore partageant la surface de couchage avec une autre personne. Il demande donc au ministre ce qu'il compte mettre en œuvre pour inciter les fabricants à prendre des mesures pour rendre les produits de soins du bébé et plus généralement toutes les photographies commerciales et officielles, conformes aux recommandations pour la prévention de la mort subite du nourrisson.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Ledoux](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12849

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 novembre 2023](#), page 10142

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)